



C'est LA fête Nationale!

LE LUNDI 14 JUILLET

**À PARTIR DE 17H30 À LA MAIRIE
PUIS
FESTIVITÉS AU STADE**

REPAS PAËLLA

15 € ADULTE

GRATUIT ENFANT MOINS DE 11 ANS

BOISSONS NON COMPRIS

**RÉSERVATION ET PAIEMENT
EN MAIRIE AVANT LE 28 JUIN 2025**



**Places
limitées**



**Fermetures estivales des
services publics en page 13**

**Ateliers numérique
en page 14**

**Forum des Associations
en page 21**

LE SAVIEZ-VOUS ?

50 KG DE DÉCHETS VERTS BRÛLÉS ÉMETTENT AUTANT DE PARTICULES QUE **9 800 KM** PARCOURUS PAR UNE VOITURE DIESEL RÉCENTE EN CIRCULATION URBAINE, **37 900 KM** POUR UNE VOITURE ESSENCE !

(source Lig'Air)

EN FRANCE **48 000 DÉCÈS** PRÉMATURÉS PAR AN DONT **1900** EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE SONT ATTRIBUÉS À LA POLLUTION DE L'AIR PAR **LES PARTICULES FINES PM 2,5.**

(Etude Santé Publique France - 2016)

EN SAVOIR PLUS, CONTACTEZ :

 **Préfecture région Centre-Val de Loire Réglementation**
www.centre.developpement-durable.gouv.fr

 **ADEME Centre-Val de Loire**
Prévention et gestion des déchets
www.centre.ademe.fr

 **ARS Effets sur la santé**
www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr

 **Région Centre-Val de Loire**
www.regioncentre-valdeloire.fr

 **Lig'Air Surveillance de la qualité de l'Air**
en région Centre-Val de Loire
www.ligair.fr

 **Votre mairie**

www.gadefr

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT !



ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
du 9 juin 2017
dans le Loiret



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) instauré par arrêté préfectoral du 31/12/1980. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

Arrêté préfectoral du 9 juin 2017 réglementant le brûlage à l'air libre des déchets verts et des feux de plein air dans le Loiret.

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies**, **le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants** en quantités importantes dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) notamment.

La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et polluée d'autant plus que les végétaux sont humides.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut être **accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

Attention :
EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE **CONTRAVENTION DE 450 €** PEUT ÊTRE APPLIQUÉE **POUR UN PARTICULIER**

(article 121-13 du nouveau code pénal)

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent :



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement naturel et de qualité pour toutes vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE

Petits et gros branchages broyés et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage nourrit, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.



LA DÉCHÈTERIE

Vous pouvez également y déposer vos déchets verts ils y seront valorisés.

252 déchèteries couvrent la région Centre-Val de Loire soit **96 % de la population.**

(source ADEME 2014)

Particuliers, collectivités, entreprises sont concernés.

Déchets visés :

Tontes de pelouse, taille de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage et de débroussaillage, déchets d'entretien de massifs et autres déchets végétaux issus de parcs et jardins... en mélange ou pas avec d'autres déchets.



Attention les incinérateurs de jardin sont interdits, ils ne sont pas une solution et polluent également.

Retrouvez plus d'informations et de conseils sur : **www.ademe.fr**
Guide « Le compostage et le paillage »



Après une saison des feux 2022 d'une intensité exceptionnelle (72 000 hectares brûlés durant l'été 2022), l'année 2023 a été marquée à la fois par un nombre de feux de forêt et de végétation 1,5 fois supérieur à la moyenne 2006-2021et, paradoxalement, par une surface brûlée légèrement inférieure à la moyenne.

Ces données confirment que si le risque de feux de forêt s'amplifie avec le changement climatique, il est toutefois possible de lutter contre les départs de feu et contre les feux naissants.

Or, l'un des moyens les plus efficaces de procéder à une telle lutte est le débroussaillage.

Les obligations légales de débroussaillage concernent, entre autre, **les bois et forêts classés risque d'incendie au titre de l'article L.132-1 du code forestier** : ces bois et forêts sont également énumérés dans l'arrêté du 6 février 2024, ce dernier devant officiellement être mis à jour pour intégrer de nouvelles communes dans les tous prochains jours. Or il en résulte que **l'ensemble des massifs forestiers dit « de la Sologne et « de Grosbois » sont classés ou le seront prochainement en risque d'incendie.** La commune de Chémery en fait partie.

Ainsi, dans une zone de 200 mètres autour du massif de la Sologne et du massif de Grosbois, des obligations légales débroussaillage sont instituées.

Le débroussaillage consiste en des « opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies » (article L.131.10 du code forestier).

Concrètement, l'objectif étant d'assurer une discontinuité du couvert végétal, cela peut recouvrir les opérations suivantes : supprimer les arbustes sous les arbres, couper la végétation basse, élaguer les arbres, couper les végétaux et les branches proches des constructions, couper les arbres et arbustes morts ou dépérissant, couper les branches des arbres afin qu'ils ne se touchent pas entre eux, limiter l'importance des haies et les éloigner des bâtiments, éliminer les déchets ...

Les modalités précises du débroussaillage ont été fixées par l'arrêté du 13 janvier 2025 du préfet de Loir-et-Cher.

L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique pour les terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts classés à risque d'incendie, dans chacune des situations suivantes (article L.134-6 du code forestier) :

1. En zone urbaine : le propriétaire doit débroussailler l'intégralité de sa parcelle (bâtie ou non).
2. En dehors des zones urbaines : le propriétaire doit réaliser un débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments, constructions, installations ou chantiers de toute nature.
3. Aux abords des voies privées : le propriétaire doit débroussailler sur une largeur de 2,5 mètres autour de ces voies.

4. Sur les terrains servant d'assiette à une ZAC, à une association foncière urbaine ou à un lotissement : le propriétaire doit débroussailler l'intégralité de la parcelle.
5. Sur les terrains de camping, caravaning, parcs résidentiels de loisirs et de stationnement de caravane : le propriétaire doit débroussailler sur une profondeur de 50 mètres sur le périmètre extérieur
6. Aux abords des ICPE susceptibles de créer des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, sur une profondeur de 100 mètres à compter des limites de propriété de l'établissement.

Il arrive que les obligations légales de débroussaillage par l'application des règles susmentionnées dépassent les limites de propriété de la personne intéressée. Dans ce cas, la personne à qui incombe la charge du débroussaillage doit informer le propriétaire voisin et lui demander l'autorisation de pénétrer sur sa propriété aux fins de réaliser les travaux exigés. En cas de refus ou à défaut de réponse, la personne intéressée en informe le maire et les obligations légales de débroussaillage sont alors mises à la charge de ce voisin (articles L.131-12 et R.131-14 du code forestier).

En outre, en cas de superposition d'obligations de débroussailler sur une même parcelle, la charge des travaux incombe au propriétaire de la parcelle dès lors qu'il y est lui-même soumis. Si tel n'est pas le cas, chacune des personnes soumises à ces obligations débroussaillent les parties les plus proches des limites de leur propre parcelle (article L.131-13 du code forestier).

Il appartient au maire d'assurer le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage (article L.134-7 du code forestier).

En cas d'inexécution, la commune peut effectuer les travaux de débroussaillage d'office après mise en demeure des personnes intéressées, si nécessaire assortie d'une astreinte, et aux frais de ces dernières (article L.134-9 du code forestier).

 GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité



RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DÉCEMBRE 2024 : COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

11° Tarifs 2025.

Madame le Maire propose de délibérer sur tous les tarifs pour l'année 2025.

Rappel des tarifs appliqués en 2024.

Sortie des séniors	délib. 16/05/2024	20 € à partir de 65 ans
		155 € pour les autres
Repas des séniors	délib. 06/10/2011	20 € pour les moins de 65 ans, et les hors commune
Repas du 14 juillet	délib. 16/05/2024	15 €, vin et pétillant non compris
		gratuit jusqu'à 10 ans
Piscine	délib. 16/05/2024	enfant : 1,50 € et adulte : 2,50 €
		10 entrées enfant : 12,00 € et 10 entrées adulte : 22,00 €
Cimetière	délib. 21/02/2017	30 ans 2m ² : 135,00 € et 30 ans 4m ² : 270,00 €
		50 ans 2 m ² : 170,00 € et 50 ans 4 m ² : 340,00 €
		case et cave urne 30 ans : 600,00 €
		case et cave urne 50 ans : 800,00 €
Salle des fêtes Rue Nationale pour les habitants de la commune	délib. 23/11/2023	forfait eau et électricité aux assos communales : 50,00 €
	délib. 12/09/2022	journée en semaine : 150,00 €, arrhes : 45,00 € et caution : 300,00
		week-end : 250,00 €, arrhes : 75,00 € et caution : 500,00 €
		week-end au personnel (1 fois/an) : 50,00 €
vaisselle : 0,50 € / personne		
Salle des fêtes Rue Nationale pour les habitants et les assos hors commune	délib. 12/09/2022	journée en semaine : 200,00 €, arrhes : 60,00 € et caution : 400,00
		week-end : 360,00 €, arrhes : 108,00 € et caution : 700,00 €
		journée en semaine assos : 80,00 €
		vaisselle : 0,50 € / personne
Espace Beaumont pour les habitants de la commune	délib. 06/11/2023	forfait eau et électricité aux assos communales : 115,00 €
	délib. 12/09/2022	journée en semaine : 300,00 €, arrhes : 90,00 € et caution :
		week-end : 500,00 €, arrhes : 150,00 € et caution : 2000,00 €
		vaisselle : 0,50 € / personne
Espace Beaumont pour les habitants et les assos hors commune	délib. 12/09/2022	journée en semaine : 500,00 €, arrhes : 150,00 € et caution :
		week-end : 1200,00 €, arrhes : 400,00 € et caution : 2000,00 €
		journée en semaine assos : 150,00 €
		vaisselle : 0,50 € / personne

Décisions, à l'unanimité :

- Sortie des séniors : 20 € à partir de 65 ans et 160 € pour les autres.
- Repas des séniors : 25 € pour les moins de 65 ans et 35 € pour les hors commune.
- Repas du 14 juillet : même tarif qu'en 2024.
- Piscine : mêmes tarifs qu'en 2024.
- Cimetière : mêmes tarifs qu'en 2024.
- Salle des Fêtes Rue Nationale, pour les gens de la commune : pas de changement.
- Salle des Fêtes Rue Nationale, pour les hors commune : changements : week-end : 400,00 € et caution 800 €, journée en semaine pour les assos : 100 €
- Espace Beaumont : mêmes tarifs qu'en 2024.

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2025

Date de convocation : 29 mars 2025

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Stéphane LECLERC, Sébastien PICOTIN, Kathia CHABAUD, Annie LEVEAUX, Jean-Marc POMME, Claire-Anne BETHULEAU.

Absent : Alain ANGIER

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20h10.

Info : Décision attribution des lots du marché d'aménagement du lotissement « Le Rossignol » :

lot 1 : BSTP (169.787,55€)

lot 2 : VERNAT TP (49.787,55 €)

lot 3 : SAUR SAS : (12.966,00 €)

Vote des subventions aux associations.

Voir tableau page suivants

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des taux d'imposition.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année, selon :

TFNB : 34,38%

TFB : 48,84%

TH : 14,56%

VOTE : POUR :13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Vote des Comptes Financiers Uniques (CFU) – exercice 2024.

Jusqu'alors, la commune, ordonnateur, produisait un Compte Administratif et le comptable public un Compte de Gestion. Dorénavant, c'est le Compte Financier Unique, fusion de ces 2 documents budgétaires, qui s'applique. Ce document commun permet à lui seul de remplir les obligations de reddition des comptes en fin d'exercice tout en apportant une information budgétaire, financière et patrimoniale plus simple et plus lisible.

Budget principal de la commune : résultats de clôture 2024 :

Fonctionnement : 715.843,13 €

Investissement : - 195.545,35 €

Budget annexe « La Maison d'Odette » : résultats de clôture 2024 :

Fonctionnement : - 36.575,51 €

Budget annexe « Locaux commerciaux » : résultats de clôture 2024 :

Fonctionnement : 40.788,76 €

Investissement : - 22.500,33 €

Budget annexe « Lotissement le Rossignol » : résultat de clôture 2024 :

Fonctionnement : - 43,38 €

Investissement : 88.287,09 €

Madame le Maire quitte la séance.

Yannick TROTIGNON est nommé président et soumet les CFU du budget principal et des budgets annexes au vote.

VOTE : VOTANTS : 12 POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION: 0

Vote des Budgets Primitifs 2025.

Madame le Maire propose d'approuver les budgets primitifs 2025 suivants :

- **budget principal « Chémery » :**

- fonctionnement : 2.184.193,00 €

- investissement : 1.157.619,02 €

- **budget annexe « la Maison d'Odette » :**

- fonctionnement : 507.088 €

- **budget annexe : « locaux commerciaux » :**

- fonctionnement : 38.934,00 €

- investissement : 61.412,00 €

- **budget annexe : « lotissement du Rossignol » :**

- fonctionnement : 361.325,40 €

- investissement : 421.272,02 €

Participation au SIVOS Chémery-Méhers.

Madame le Maire propose une participation au SIVOS Chémery-Méhers de 132.730 € (+ participation à la prévoyance).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Demande de subventions dans le cadre des travaux de voirie Rue Nationale et Rue de Romorantin.

Madame le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental au titre des amendes de police et de la DDAD (dotation départementale d'aménagement durable) pour les travaux de sécurisation des abords de la voirie Rue Nationale (56.669,27 € HT) et Rue de Romorantin (66.744,10 € HT).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation principal 1^{ère} classe, au 1^{er} mai 2025.

Un agent remplit les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025 (suite)

Désignation des représentants au Comité de Pilotage de l'élaboration du PLUi-H (plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat) du Val de Cher Controis.

A la suite de la conférence des maires du 11 septembre 2024 concernant l'annulation du PLUi de l'ex-Val de Cher Controis et l'élaboration du PLUi-H, une délibération a été prise en conseil communautaire le 23 septembre 2024 afin de prescrire l'élaboration du PLUiH. Cette délibération précise notamment les objectifs poursuivis par l'élaboration de ce document, les diverses modalités de concertation et les modalités de gouvernance et de collaboration entre l'EPCI et les communes.

La commune doit désigner un représentant et un suppléant pour siéger au Comité de Pilotage de l'élaboration du PLUi-H.

VOTE : Patricia CONARD, titulaire, et Annie LEVEAUX, suppléant, 13 voix POUR.

Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur la commune.

Madame le Maire expose au conseil municipal le projet des services de l'Etat de la mise en place d'une zone de protection forte sur le site naturel des dépendances de la ferme de la Charmoise, cave de Minhy et le chai du manoir de la Grande Brosse composé des parcelles A 652, G 495, et G 490, pour une superficie totale de 1,6 ha.

Ce site regroupe une colonie importante de petits rhinolophes (chauves-souris), espèce quasi-menacée en Région Centre Val de Loire et prioritaire à l'échelle nationale dans le Plan National d'Actions Chiroptères.

La protection consiste en la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope avec certaines prescriptions, décrites dans le projet transmis au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis FAVORABLE pour le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope sur le site naturel des dépendances de la ferme de la Charmoise, cave de Minhy et le chai du manoir de la Grande Brosse composé des parcelles A 652, G 495, et G 490, pour une superficie totale de 1,6 ha.

VOTE : FAVORABLE : 13 DEFAVORABLE : 0 ABSTENTION : 0

Divers :

- Location ou achat d'un minibus (transport scolaire + commune) : cela permettrait de réduire le coût du transport scolaire.

- Info de Stéphane LECLERC : contrôle des produits phyto par la DREAL (vérifier le stock).

- Définir un prix de vente pour la maison Impasse des Peupliers.

La séance est levée à 22h30.

LOTISSEMENT DU ROSSIGNOL

Comme vous avez pu le constater, les travaux ont commencé pour les réseaux d'assainissement, électricité, Orange, ... 8 lots seront disponibles à la vente.

Nous nous excusons pour la gêne occasionnée durant cette période.



RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Noms de l'association	Montant donné en 2024 (en €)	Montant Souhaité (en €)	Vote (en €)
AIKIDO	0	300	300
Amicale sapeurs pompiers	0	0	0
Amis de la Maison d'Odette	1500	1500	1500
Cheminton	100	250	250
Comité de jumelage	0	50	50
Comité des fêtes	1000	0	0
Confrérie Saint-Vincent	2000	2000	2000
Ecole en fête	0	800	800
Forme à Chémery	2000	2000	1500
Loisirs Déco Jardinage	1445	650	650
La Solognote Chémery Billy (Pêche)	200	À définir	150
Société musicale	700	500	500
Ensemble et solidaires UNRPA	1500	1500	1500
USCMSR (football)	2000	2500	2500
Les amis du château	800	À définir	500
Notre Terre Belle et Propre	/	550	550
Associations diverses			
Chatillon Aéromodel 41	300	300	300
Vélo club Controis (Course du Lundi de Pâques)	2809	3137	3137
ASMDG 41 (Association des Secrétaires de Mairies et Directeurs généraux)	/	À définir	100
CAM Vallée du Cher Controis (Club d'Athlétisme, de Marche Nordique et de Triathlon)	/	300	100
Etincelles Contres	120	À définir	100
Lycée enseignement professionnel de Boissay (2 élèves)	160	À définir	100
MFR (Maisons Familiales Rurales) CFA de la MFEO de Sorigny (1 élève)	/	À définir	50
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes	100	300	50
FNACA (anciens combattants Afrique du Nord)	100	100	100
ADER (Association Départementale d'Education Routière) classe Mme DENIS 24 élèves—6€/élève	/	À définir	144
Prévention Routière	150	250	150
Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	/	À définir	0
ADMR—0,40€/habitant (945 habitants)	0	378	0
Cercle généalogique	/	200	0
GRAHS SOLOGNE (Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne)	0	100	0
Foyer laïque	0	À définir	0
Souvenir français Saint-Aignan	100	100	100
Bibliothèque sonore de Blois	/	À définir	0
Secours Catholique	/	À définir	0



Horaires d'ouverture :

- ◆ En période scolaire :
Le mardi de 9h à 12h
le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- ◆ En vacances scolaires :
Le lundi et jeudi de 9h à 12h
Le mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tarifs :

- ◆ Adultes : 7 € pour 1 an
- ◆ Gratuit pour les moins de 18 ans

L'adhésion donne **un accès gratuit aux ressources numériques suivantes sur le site Lecture41** (inscription gratuite) pour :

- **ECOUTER** : livres audio, MusicMe (service de musique en ligne légal avec des millions de titres), ARTE CONCERT etc.
- **JOUER** : Framagames (jeux pour jouer en ligne ou déconnecté), QuipoQuiz (pour tester ses connaissances sur des thèmes variés)
- **VOIR** : ARTE, collection Universciné, Cinémathèque française, cinéma libre en ligne, films pour enfants etc.
- **LIRE** : MANGAS, CAFEYN (1000 magazines en ligne, livres numériques, BibliOdysée (collection de littérature jeunesse accessible aux publics empêchés de lire : DYS, allophones, petits lecteurs ...))
- **APPRENDRE** : SKILLEOS (plateforme d'autoformation :
 - * Loisirs : photographie, couture, décoration ...
 - * Sports et bien-être : fitness, yoga, pilates, salsa ...
 - * Arts et musique : chant, guitare, dessin ...
 - * Bureautique et multimédia : Excel, Word, Photoshop, iMovie ...
 - * Coding et e-marketing : Wordpress, PHP, SEO, Google Adwords, Facebook, Instagram...
 - * Vie professionnelle : marketing, ventes, stratégie ...
 - * Jeunesse : yoga pour les 6 – 12 ans, espagnol pour les 0 – 6 ans, dessin pour les 6 – 12 ans, aide aux devoirs ...)



ATELIER BÉBÉ BIB

« L'asso des mini loups » remercie la municipalité et Laurence pour la mise en place des ateliers « bébé bib ».

Ses séances de lecture émerveillent les assistantes maternelles et les enfants de l'association.

Visite à la maison d'Odette

Ce lundi 17 mars 2025, la classe de 3e3 (également classe défense et sécurité globales) avait préparé plusieurs questions pour les résidents de la maison d'Odette à Chémery. En effet, les élèves avaient rendez-vous avec les plus anciens pour écouter leurs souvenirs d'enfance pendant la seconde guerre mondiale. Assis autour des tables, la discussion s'est très vite engagée, et les jeunes du collège Les Pressigny de Selles/Cher ont pu découvrir que la mémoire de ces événements était toujours vive : bombardements des villes du Havre ou de Tours, représailles d'août 1944, privations, STO, résistance... De quoi réactiver les connaissances vues en cours pour les élèves et leur fournir des exemples locaux. Une vitrine regroupant diverses archives de la commune avait été préparée par la secrétaire de mairie : affiches de propagande, carnets de ravitaillement, recensement des ressources... Les élèves ont ainsi pu mesurer que si la guerre s'est terminée officiellement le 8 mai 1945, dans la réalité du quotidien la vie est restée très difficile pendant de longs mois.

Mais l'après-midi ne s'est pas limité à cette discussion historique puisque la conversation a aussi permis aux adolescents de présenter leurs projets d'avenir, et cet échange intergénérationnel a été très enrichissant pour tous.

Le collège de Selles-sur Cher remercie la mairie de Chémery pour cette invitation et cette initiative.



COURSE CYCLISTE DU LUNDI DE PÂQUES

La course a débuté à 11h30 pour les U15 et U17.
Les U15 ont parcouru 35,4 km (6 tours) et la course a été remportée par IMBOURG (Chinon) pour les garçons et par ANDRIEUX (Saint-Pierre) pour les filles.

Les U17 ont parcouru 64,9 km (11 tours) et la course a été remportée par DALAUNAY (Châteauroux) pour les garçons et par Marine SUBLEMONTIER (VC CONTROIS).

Citons également la participation de Molly RIQUIN et Pierre ANGIER, membres du Vélo Club Controis, organisateur de ce Grand Prix avec la participation de la commune.

A 14h30, près de 120 coureurs ont participé au Grand Prix de Chémery

(U19, Open 2 et 3, Access).

Le jeune Chartrain Tom DESTOUCHES s'est imposé au sprint et a remporté la course.

A noter cette année, une chute massive a eu lieu au bout de 35 km de course, celle-ci fut stoppée pendant 1 heure.



CLAP 41

Cette année, nous avons bénéficié du dispositif « CLAP 41 » du Conseil Départemental de Loir-et-Cher afin de proposer une séance de cinéma gratuite sur la commune.

Le film diffusé était « La vie est belle » de Roberto BENIGNI, un film poignant sur les camps de concentration lors de la seconde guerre mondiale. Une vingtaine de personnes sont venues assister à cette séance.



TROPHÉES FRANCOIS 1er

Pour la seconde année consécutive, le Ballooning adventures a fait escale à Chémery.

Cette manifestation a lieu tous les ans pendant une semaine de vol au-dessus des châteaux de la Loire. Une coupe est remise à l'aérostier qui a le mieux allié orientation et précision sur plusieurs étapes.

Une vingtaine de montgolfières ont décollé aux alentours du château et offert un spectacle magnifique.



RENAISSANCE



La confrérie des Tire-Douzils de la Grande Brosse de Chémery a été créée le 26 Mars 1969 sous les auspices des plus hautes autorités civiles et administratives, bénéficiant dès son avènement du label « Appellation contrôlée Touraine » ainsi que de celui de l'Economie Sociale et Solidaire depuis 2008.

Le but de la Confrérie est de faire connaître et apprécier les crus de la Vallée et des coteaux du Cher, de stimuler le négoce par une démarche nouvelle, de mener des contacts afin de décrocher des marchés en France et à l'étranger.

Le sérieux de la vinification et de l'effort de ses viticulteurs ont permis d'atteindre une telle qualité.

Rien n'étant acquis, c'est toujours dans le même esprit que depuis l'origine des confrères y travaillent.

Cet aspect n'empêchant en rien la distraction en costume d'apparat (jaune et noir) avec son emblème le Douzil en sautoir, de nombreuses représentations et des déplacements sont régulièrement effectués.



Qu'es ce qu'un Douzil ?

Le nom de Tire-Douzil symbolise l'emblème de la Tradition.

Au temps jadis, avant qu'il y ait des cuves, le vin se vinifiait en tonneaux et en barriques. Pour déguster ou contrôler la qualité des vins, les vigneron tirait le Douzil qui est une petite chevillette de bois, qui placée aux deux tiers de la hauteur du tonneau servait à la dégustation et au suivi du cru.

Le sautoir, porté par les dignitaires de la Confrérie, en est le reflet très agrandi.

Après la crise COVID puis le décès de Notre Grand Maître Edmond-Louis SIMONEAU en 2022 conjuguée à la disparition de nombreux membres, la confrérie fut mise en sommeil.

Les membres restants de la Confrérie ont décidé de la faire revivre avec le recrutement de nouveaux membres par la cooptation avec la reprise de ses activités sous la présidence de notre nouveau Grand Maître élu le 27 Mars 2025, Monsieur Jean-Jacques GARNIER.

Pour rappel, la Confrérie des Tire-douzils de la Grande Brosse est membre Fondateur de l'Ambassade des Confréries de la Région Centre Val de Loire (SOFRACO) qui est devenue la Fédération des Confréries des Régions de France.

Le Grand Maître
Jean-Jacques GARNIER

LOISIRS – DÉCO – JARDINAGE DE CHÉMERY

L'association LOISIRS – DÉCO – JARDINAGE de Chémery était présente au vide-grenier organisé par le comité des fêtes le 13 avril dernier.

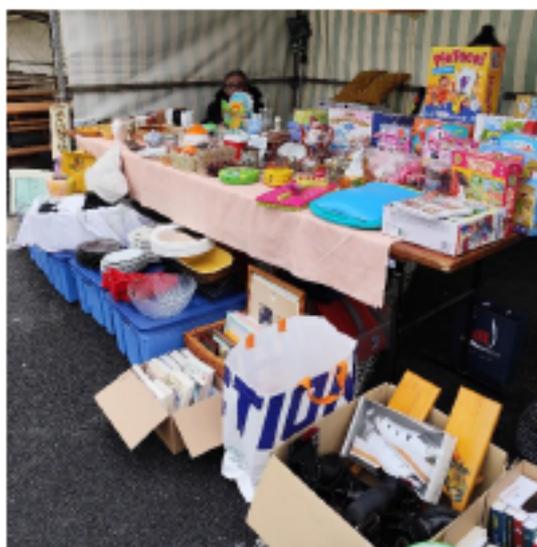
Nous occupions deux stands, un réservé à la « brocante » avec des objets donnés par les adhérents, amis, famille et un réservé à notre tombola nommée « le bouchon surprise ».

Après avoir sollicités des sites touristiques, des enseignes commerciales, les adhérents, nous avons pu proposer aux visiteurs de beaux lots (plus d'une centaine adultes et autant enfants).

Nous avons pu faire découvrir notre association, ce qui était le but, afin de pouvoir continuer nos activités à la rentrée de septembre et notamment les cours de dessin.

Un grand merci aux membres de l'association qui ont répondu présents pour l'organisation de cette journée tant par les préparatifs que le jour J.

Un grand merci à Pascale, présidente du comité des fêtes, et toute son équipe pour leur aide précieuse sur place (stands, tables...)



PARLONS AVENIR :

- Les cours de dessin enfants, ados et adultes continuent jusqu'aux vacances d'été, pour une reprise mi-septembre.
Les cours sont dispensés par Vincent MARIE-FRANCOISE, dessinateur professionnel, le lundi de 19 h à 20 h pour les ados et adultes et le mercredi de 10 h 15 à 11 h pour les enfants à partir de 6 ans.
- L'atelier cartonnage a lieu le mardi – semaine paire - de 9 h à 12 h. Ouvert à tous, débutants et confirmés, vous serez accueillis dans une ambiance chaleureuse et amicale. L'atelier est animé par des bénévoles.
- Et pourquoi pas un atelier peinture sur soie ? L'association possède le matériel pour animer un atelier peinture sur soie mais pas d'animateur ! Alors si vous souhaitez vous investir, animer quelques sessions, n'hésitez pas à nous contacter.
- Le jardin partagé à la Maison d'Odette : LDJ a rejoint l'association Notre Terre Belle et Propre de Chémery pour mettre en place des plantations dans des bacs à la Maison d'Odette, un tilleul a été planté et des arbres fruitiers suivront.

L'association est ouverte à toutes suggestions d'activités ponctuelles ou exceptionnelles, n'hésitez pas à nous contacter, ldj.chemerv@email.com

FERMETURES ESTIVALES SERVICES PUBLICS

LA MAIRIE

- Fermée le samedi 19 juillet
- Fermée les samedis 2 et 16 août

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

- Fermée les samedis 12 et 26 juillet
- Fermée les samedis 16 et 30 août

LA BIBLIOTHÈQUE

Fermée pour congés du 7 juillet au 3 août inclus.

Fermée (pour remplacement à l'agence postale) tous les matins du 11 au 29 août inclus.

Bonnes vacances à tous



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS

ÉTAT CIVIL

Dates des dernières décisions de conseil :

- 31 mars 2025
- 28 avril 2025
- 2 juin 2025

Les résolutions de conseil communautaire sont disponibles

- sur le site Internet

<https://www.val2c.fr/lintercommunalite/decisions-du-conseil/>

- À consulter en mairie

NAISSANCE :

Félicitations à Émilie COUSIN, domiciliée au 47 bis rue Nationale à Chémery, et tous nos vœux à

Marley, Guy, Marc COUSIN, né le 25 avril 2025

DÉCÈS :

Madame Jacqueline AUBIN, veuve de Bernard LAMBÉRIOUX, décédée le 16 mars 2025.

Sincères condoléances à toute la famille

Monsieur Pierre DUBREUIL, décédé le 27 mars 2025.

Sincères condoléances à toute la famille

Monsieur André RÉTY, décédé le 6 mai 2025.

Sincères condoléances à toute la famille

CHÉM'INFOS N°20

Pour la bonne organisation de l'édition du bulletin municipal, nous vous rappelons que vous devez nous envoyer les articles à insérer dans le prochain bulletin **pour le 31 août 2025**, date butoir, pour une parution à partir du 28 septembre.

Après cette date, les articles ne seront pas publiés.



SAPEURS-POMPIERS

Une nouvelle recrue vient étoffer l'effectif du Centre de Secours de Chémery !

Il s'agit du caporal Wesley Scheidegger.

Suite au regroupement Sassay-Contres, il a préféré venir à Chémery.

Souhaitons-lui de bien s'intégrer au sein de sa nouvelle équipe





UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS-POMPIERS
LOIR-ET-CHER

FORMATION PREMIERS SECOURS

**INSCRIVEZ-VOUS
EN MAIRIE**

Une session pourra être mise en place à compter de 6 inscrits



DEVENEZ ACTEUR
INITIEZ VOUS AUX PREMIERS SECOURS

Il y a des gestes qui sauvent


APPELER


MASSER


DEFIBRILLER


STOPPER UNE HÉMORRAGIE

ATELIERS NUMÉRIQUES À COMPTER DU LUNDI 6 OCTOBRE

En route
vers le numérique !

Places
limitées

Vous avez 60 ans ou plus et vous souhaitez vous former au numérique ?

Inscrivez-vous dès maintenant aux ateliers « En route vers le numérique ! » animés par un professionnel de l'informatique.

Huit séances collectives et adaptées, pour plus de convivialité !

Niveau débutant à intermédiaire.

Venez vous inscrire, il reste encore quelques places !

60 ans
et plus
GRATUIT



Renseignements et inscription (OBLIGATOIRE)
au 02 54 71 80 24





NOTRE TERRE BELLE ET PROPRE

Un an déjà!



NOTRE TERRE BELLE ET PROPRE
NTBP

Association créée par deux enfants de Chémery

Déjà une année que Noa Ribault et Bastien Maubert ont déposé les statuts de leur association Notre Terre Belle et Propre à la préfecture de Romorantin. Depuis janvier, le rythme des actions s'est accéléré. En effet, l'association a participé activement à deux Collectes de Déchets. L'une en janvier en partenariat avec le Rotary Blois Sologne qui a permis de ramasser 300kgs de déchets entre Cellettes et Blois en 1h30. La seconde a eu lieu le 17 mai en partenariat avec la commune de Chémery, et nous attendons les résultats de la pesée. La remorque de vélo subventionnée par la mairie permettra d'aller plus loin sur les chemins de randonnées pour ramasser plus de déchets cet été.



L'association a également travaillé sur l'axe de Sensibilisation des Jeunes par les Jeunes. Noa et Bastien ont fait des présentations aux classes de 6ème du collège de Montrichard en février. Bien que ce fut impressionnant, ils ont pu échanger avec une centaine d'élèves sur leurs engagements envers l'environnement et comment ils en sont arrivés là. Noa, soutenu par son collège à Selles sur Cher a également remporté le Trophée 41 Nature 2025. Il lui sera remis en juin à Blois en présence des représentants du Département.



A la demande de Mme Thévenet, ils ont réfléchi comment inclure l'aspect multigénérationnel dans leurs actions. Cela a abouti au projet "La Maison d'Odette 2025" dans le cadre de l'axe Planter des Arbres. Un atelier de semis et un atelier de plantations de plants ont déjà été organisés en avril et mai avec la participation active des résidents, des salariés de la mairie, le club de bricolage et jardinage et autres chémérois qui sont venus nous aider. Merci à eux pour leur temps. Le troisième atelier aura lieu en novembre avec la plantation d'arbres fruitiers qui sont offerts par l'association, certains habitants, la mairie et le



club Rotary Blois Sologne. Si vous aussi, vous avez des arbres fruitiers à offrir, n'hésitez pas à vous faire connaître à l'adresse mail ci-dessous.

Par leur exemple et leur simplicité, ils ont montré qu'un monde plus vert et plus propre est l'affaire de tous. Si vous voulez participer à quelques une de nos actions d'intérêt général ou rejoindre la trentaine de nos membres (d'un an à 85 ans, dispersés sur la France entière), n'hésitez pas à nous le faire savoir par téléphone au 07 84 05 04 65 ou par mail à notreterrebelleetpropre@gmail.com et nous vous aiderons à faire votre petit pas.

NTBP - 19.5.25

notreterrebelleetpropre@gmail.com

Tel : 07 84 05 04 65

Vide Grenier



L'afflux d'exposants de l'édition 2024 nous avait poussé à réfléchir à une nouvelle organisation pour plus de fluidité. C'est donc sur le stade d'entraînement et les parkings du gymnase et de l'espace Beaumont que s'est tenu, le 2nd dimanche d'avril, le vide-grenier du comité des fêtes.

Cette année encore il a fallu passer à travers les gouttes ! La météo de la semaine précédente nous faisait craindre le pire, mais pas de quoi affoler les quelques 98 exposants présents dès 6h.

Finalement le soleil a fini par dissiper les nuages, les visiteurs sont venus nombreux flâner, chiner, se rencontrer, se restaurer, en bref, passer une très belle journée.



Sans l'engagement sans faille des bénévoles qui s'activent bien en amont du jour J (et toujours dans la joie et la bonne humeur), rien ne serait possible. Alors félicitations et merci à toutes et tous.
Et si le coeur vous en dit de les rejoindre
n'hésitez pas

PLAN CANICULE

Il est rappelé aux personnes âgées de 65 ans et plus, et aux personnes handicapées, qu'elles peuvent se faire inscrire sur le registre ouvert à la mairie pour recenser les personnes sensibles en période de forte chaleur.



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



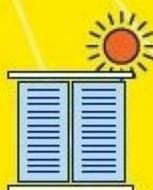
RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous
le corps



Fermez les volets
et fenêtres



Privilégiez
les activités douces



Mangez frais
et équilibré



Évitez
l'alcool



Prenez des nouvelles
des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

* service info service européen de météorologie, appelé service gratuit ouvert uniquement pendant les périodes de forte chaleur.



OUVERTURE DE LA PISCINE MUNICIPALE CAMPING LE GUÉ



**du 21 juin au
15 août 2025**



TARIFS

Enfant - 18 ans

1 entrée 1.50 €

Carte 10 entrées : 12 €

Adulte

1 entrée 2.50 €

Carte 10 entrées : 22 €

HORAIRES

D'OUVERTURE

Lundi 14h à 19h

Mardi fermé

du mercredi au samedi

14h à 19h

Dimanche et jours fériés

14h à 18h

6, rue de Couddes
CHÉMERY

C'est la fête Nationale!

LE 14 JUILLET

À PARTIR DE 17H30



VENEZ CÉLÉBRER AVEC NOUS !

RENDEZ-VOUS 17H30 À LA MAIRIE

DÉFILÉ

AVEC LA FANFARE ET
LES-SAPEURS POMPIERS
ALLOCUTION ET DÉPÔT DE GERBE
AU MONUMENT AUX MORTS

FESTIVITÉS AU STADE

VIN D'HONNEUR
ANIMATIONS
JEUX DIVERS, MUSIQUE, BUVETTE

REPAS PAËLLA

15 € ADULTE
GRATUIT ENFANT MOINS DE 11 ANS
BOISSONS NON COMPRIS

RÉSERVATION ET PAIEMENT

EN MAIRIE AVANT LE 28 JUIN 2025

RETRAITE AUX
FLAMBEAUX
FEU D'ARTIFICE MUSICAL
BAL



CINÉMA PLEIN AIR

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET SES COMMUNES VOUS INVITENT

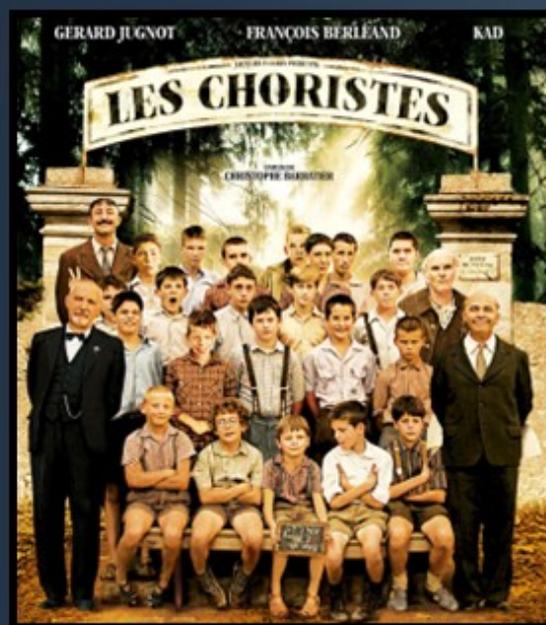
À CHÉMERY

Diffusion du film à la tombée de la nuit

**JEUDI
24 juillet**

**à partir de
19H30**

**au
STADE**



**Avec la présence
du Food Truck
« La Souris Verte »
(Hot-dog)**



**ou
apportez votre
pique-nique**

Entrée gratuite

Pour votre confort, pensez à apporter vos chaises, couvertures et gilets

www.val2c.fr



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès

4ème FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 06 SEPT.
PLACE DE L EGLISE
CHEMERY

10h
13h

Vin d'honneur offert par la municipalité

COMITÉ DE JUMELAGE

MARCHE DU COMITE DE JUMELAGE

Dimanche 21 septembre

C'est la randonnée d'automne du comité de jumelage.

Tous à vos baskets et

rendez-vous au club des jeunes

à partir de 7 heures pour des parcours

de 10, 15 et 20 km,

ainsi qu'un « parcours familial » de 6km

(sans ravitaillement intermédiaire)

accessible aux poussettes, tricycles...

On compte sur vous !

MARCHÉ DE NOËL

Notez sur votre calendrier que le marché de Noël organisé par le Comité de Jumelage aura lieu à l'Espace Beaumont les 6 et 7 décembre.

J'aurai l'occasion d'en dire davantage dans le prochain N° de Chem'infos.



Jacques Guillon



COCHONNADE PARTY!!

SAMEDI 13

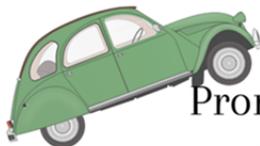
ET

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE

Amateurs de musique et de belles mécaniques,
rejoignez-nous pour un rassemblement unique
dédié aux camions et véhicules vintage.

Au programme :

Exposition de camions, voitures et 2 roues de
collection



Promenade en belles voitures

Echanges entre passionnés

Animations et jeux pour toute la famille

Concerts - Dont les énergiques CRAZY PIGS !



Marché de producteurs et d'artisans

Restauration et buvette sur place les 2 jours

COCHON GRILLE LE SAMEDI SOIR !!!

Plus d'informations à venir



LA CORSE EN SOLOGNE

Le samedi 27 septembre soirée exceptionnelle
À l'Espace Beaumont de Chémery
Une soirée corse, concert animé par Eric Mattei
Et son groupe venant spécialement de Bastia.
Un vrai repas corse vous sera servi.

(apéritif, entrée, plat corse, fromage, dessert, café, limocellu)

Suivi du concert de chants et musiques corses, Eric Mattei qui vous fera partager la culture corse.

Tarifs repas et concert : 65 € sur réservation uniquement

Réservation par téléphone au 06 30 77 23 84 ou par mail à Corsica41cvl@gmail.com

Dès votre inscription accompagnée de votre aimable règlement, une confirmation vous sera adressée, le nombre de places étant limité.



ROSE

Fiche technique & médicinale

PAR LE CABINET DE NATUROPATHIE LEFORT Cyndia de CHERMERY



NOM BOTANIQUE :

Rosa damasensa ou Rosa gallica

FAMILLE :

Rosacéae

ORIGINE & HISTOIRE :

- Europe, Asie et Amérique
- Utilisé en antiquité pour la beauté, les soins funéraires et les parfums, et en médicinale au moyen orient.
- Création de rose au Rosa Garllica et R.moschata.
- Cultivée à Grasse et en Bulgarie dans les plaines.

PROPRIETES MEDICINALES (FLEURS) :

- Calmante et apaisante
- Effet sédatif doux
- Tonique cutané et anti-âge
- Régénérante
- Anti-inflammatoire
- Digestive et stomachique
- Léger effet laxatif doux des pétales,
- Tonique circulatoire et cardiaque
- Antioxydante et anti-infectieuse

INDICATIONS PHARMACOLOGIQUES/ NATUROPATHIQUE :

- Anxiété, tension nerveuse, traumatisme, manque de sommeil, stress
- Choque, tristesse
- Dépression saisonnière
- Digestion lente et lourde
- Inflammations cutanées

FORME D' EMPLOI :

Infusion (1-2 cuillère de fleurs séchées par tasse)

Macérât de fleurs

Hydrolat florale (application externe)

Huile essentielles (application externe)

PRECAUTIONS :

Déconseillé aux femmes enceintes ou allaitants et aux jeunes enfants, sans avis médicale préalable.

PAR LE CABINET DE NATUROPATHIE LEFORT Cyndia de CHERMERY

Recettes culinaire et cosmétiques

LA ROSE



PAR LE CABINET DE NATUROPATHIE LEFORT Cyndia de CHERMERY

Recette cuisine : Gelée de pétales de rose

Ingrédients :

- 30 g de pétales de rose frais (non traités, parfumés, ex. rose de Damas)
- 500 ml d'eau
- 1 citron (jus)
- 300 à 400 g de sucre blond non raffiné
- 1 sachet de pectine (ou 1 pomme râpée pour version naturelle)

Préparation :

1. Porter l'eau à ébullition, ajouter les pétales. Couvrir, infuser 30 minutes à 1 heure. Filtrer.
2. Ajouter le jus de citron et le sucre à l'infusion. Porter à ébullition, ajouter la pectine.
3. Laisser bouillir 3 à 5 minutes, jusqu'à ce que la gelée prenne.
4. Verser chaud dans des pots stérilisés. Fermer, retourner 5 minutes puis remettre à l'endroit.

Bienfaits :

- Douceur florale, riche en antioxydants
- Favorise la digestion et calme l'humeur

Recette cosmétique : Sérum tonique à la rose et à l'aloé vera

Ingrédients :

- 2 cuillères à soupe d'hydrolat de rose (*Rosa damascena*)
- 1 cuillère à soupe de gel d'aloé vera pur
- 5 gouttes d'huile végétale de jojoba ou noyau d'abricot
- Optionnel : 1 goutte d'huile essentielle de rose de Damas ou géranium rosat
- 1 flacon pompe de 30 ml

Préparation :

5. Mélanger doucement l'aloé vera et l'hydrolat dans un bol.
6. Ajouter l'huile végétale, puis l'huile essentielle si tolérée.
7. Verser dans un flacon pompe propre et stérilisé.
8. Conserver au réfrigérateur jusqu'à 3 semaines.

Utilisation :

- Appliquer matin et soir sur peau propre avant la crème.
- Tonifie, hydrate, régénère et apaise les peaux sensibles, matures ou sujettes aux rougeurs.

PAR LE CABINET DE NATUROPATHIE LEFORT Cyndia de CHERMERY

63 rue nationale
41700 CHERMERY

CABINET DE NATUROPATHIE

LEFORT Cyndia



NATUROTHERAPEUTE NATUROPATHE
MICRONUTRITIONNISTE CONSEIL EN NUTRITION
HERBORISTERIE PHYTOTHERAPIE

PERTE DE POIDS
DOULEURS
LES PROBLEMES CUTANES,
PROBLEMES CAPILLAIRES
PROBLEMES DIGESTIFS
STRESS, ANXIETE, DEPRESSION
ET AUTRES



cabinetlefort971@gmail.com

07.68.87.36.37 (PAR MESSAGE ECRIT)

Une intercommunalité en mouvement

Avec 34 millions d'euros consacrés à l'investissement en 2025, la Communauté de communes Val de Cher Controis construit son

TOURISME



Nouvel atout touristique du Val de Cher Controis, la véloroute Cœur de France à vélo est officiellement en service depuis le 24 mai. Reliant Tours à Bourges, la V46 emprunte le Val de Cher Controis sur 50 km d'itinéraires sécurisés le long du Cher, entre Chissay-en-Touraine et Selles-sur-Cher.

SPORT



L'Entente Rugby Chissay-Montrichard disposera l'automne prochain de vestiaires et d'un lieu de convivialité sur le terrain de Chissay-en-Touraine. Cet équipement sportif de 160 m² va permettre de poursuivre le développement du club qui compte 89 licenciés.

CULTURE



La Communauté de communes Val de Cher Controis et l'association Accords Centre Val de Loire ont officiellement signé une convention d'objectifs et de moyens 2025-2026, marquant une nouvelle étape dans le développement culturel et artistique du territoire. Elle vise à renforcer le rayonnement du Théâtre du Grand Orme, situé au Controis-en-Sologne, et à soutenir l'enseignement artistique sur le territoire.

FRANCE SERVICES



Un nouvel espace France services communautaire a ouvert à Contres, commune du Controis-en-Sologne. Situé rue Théo Bertin et doté d'un parking, il est ouvert au public le matin (lundi au vendredi de 9 h à 12 h) et l'après-midi sur rendez-vous (du lundi au jeudi 14 h à 17 h).

SPORT



La construction d'un pôle regroupant un dojo communautaire et une école de musique municipale a débuté à Saint-Georges-sur-Cher. Ce nouvel équipement mutualisera plusieurs espaces pour optimiser les coûts et limiter la consommation foncière.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE



En mars dernier, le Territoire d'industrie Sologne Val de Cher, dont fait partie la Communauté de communes Val de Cher Controis, était présent au salon Global Industrie 2025 à Lyon. Unique stand Territoire d'industrie de l'événement, la participation à ce salon a été une opportunité exceptionnelle de valoriser le savoir-faire de notre territoire et d'affirmer sa place parmi les régions les plus dynamiques en matière d'industrie.

Plus d'infos sur www.val2c.fr

ÉCONOMIE



Un nouveau bâtiment d'activité a été inauguré dans la zone du Clos de l'Azuré à Saint-Georges-sur-Cher. Il offre trois cellules de 360 m² dotées chacune d'une mezzanine de 90 m² pour répondre rapidement à des besoins d'entreprises dans les secteurs tertiaires, commerciaux ou artisanaux.

LOISIRS



Les travaux du pôle de divertissement AGORAé, à l'entrée du Controis-en-Sologne sur l'ex-friche Intermarché, ont démarré. À l'horizon de la fin d'année, le site accueillera différentes activités au sein de cinq cellules : terrains de padel, espace de jeux pour enfants, CrossFit (musculature, endurance et gymnastique), restaurant-brasserie et un bar after work.

Crédits photos :
Val de Cher Controis
Les Conteurs - Sud Val de Loire
Sébastien Muijlaert



Suivez toute l'actualité de votre communauté de communes





Chenilles de Processionnaire du pin

ATTENTION PROCESSIONNAIRES DU PIN SUR CE SITE

La Processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est une chenille défoliatrice et urticante formant des nids à l'extrémité des branches de pins et cèdres, uniquement. Elle présente donc plusieurs risques :



Pour l'Homme, avec des réactions principalement cutanées (démangeaisons, urticaire) mais aussi respiratoires et digestives, notamment de novembre à avril.

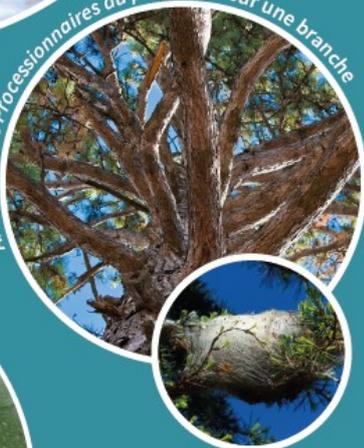


Pour les animaux, avec un risque d'œdème et de nécroses des tissus buccaux. Gardez vos chiens en laisse.



Pour l'arbre, avec une défoliation variable des pins infestés et donc leur affaiblissement sans entraîner leur mort.

Arbre hôte de Processionnaires du pin, et nid sur une branche



Papillon de Processionnaire du pin

Crédit photos : Philippe Mothiron, Lepinet.fr

Afin de vous protéger lors de vos sorties...



Ne touchez pas aux chenilles, nids et pièges



Restez à distance des zones infestées identifiées



Portez des vêtements couvrants et prenez une douche en rentrant



Évitez de laisser sécher du linge à proximité d'une zone infestée



Ne vous frottez pas les yeux au retour d'une promenade et lavez-vous les mains



Chenille de Processionnaire du chêne

ATTENTION PROCESSIONNAIRES DU CHÊNE SUR CE SITE

La Processionnaire du chêne (*Thaumetopoea processionea*) est une chenille défoliatrice et urticante formant des colonies sur le tronc et les branches des chênes uniquement. Elle présente donc plusieurs risques :



Pour l'Homme, avec des réactions cutanées (démangeaisons, urticaire) et des muqueuses notamment de mai à juillet

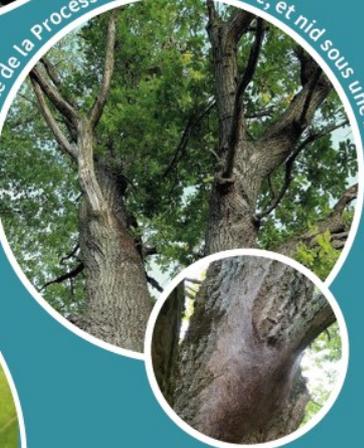


Pour les animaux, avec un risque d'œdème et de nécroses des tissus buccaux. Gardez vos chiens en laisse.



Pour le chêne, avec une défoliation variable des chênes infestés et donc leur affaiblissement.

Chêne, arbre hôte de la Processionnaire du chêne, et nid sous une branche



Papillon de Processionnaire du chêne présent entre juillet-août

Crédit photos : Philippe Mothiron, Lepinet.fr

Afin de vous protéger lors de vos sorties...



Restez à distance des zones infestées identifiées



Ne touchez pas aux chenilles, nids et pièges



Portez des vêtements couvrants et prenez une douche en rentrant



Évitez de laisser sécher du linge à proximité d'une zone infestée



Ne vous frottez pas les yeux au retour d'une promenade et lavez-vous les mains



MOMENT DE DÉTENTE

Trouve tous les objets dans la grande image. Entoure-les.



un cœur



une cuillère



une plume



un livre



un peigne



un escargot



une pomme



un champignon



une carotte



un papillon



une feuille



un tonneau



un parapluie

+4

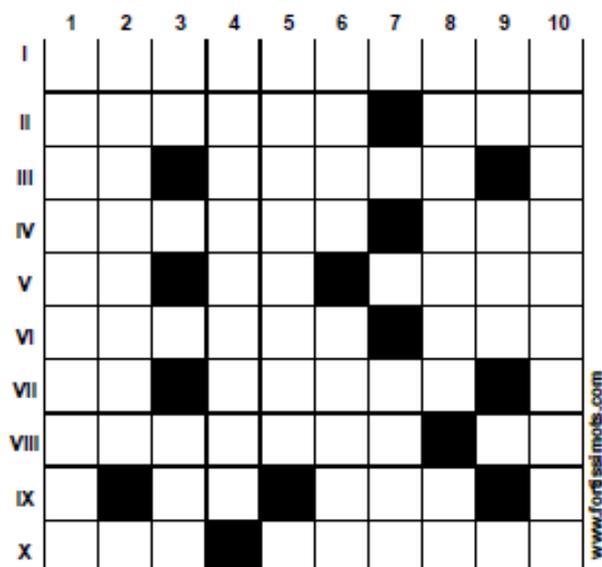
10	27	23	19	7	5	1	←		
12	25	21	17	13	9	3	8	6	2
30	29	31	35	15	11	4	61	65	69
39	33	37	41	45	49	53	57	43	73
14	26	32	28	34	82	59	55	47	77
72	52	46	40	38	42	83	89	85	81
50	54	58	51	79	60	94	93	98	84
56	66	62	78	80	88	96	97	→	

Pour trouver la sortie des labyrinthes, colorie les cases en ajoutant le chiffre demandé.



MOMENT DE DÉTENTE

Mots croisés spécial médecine

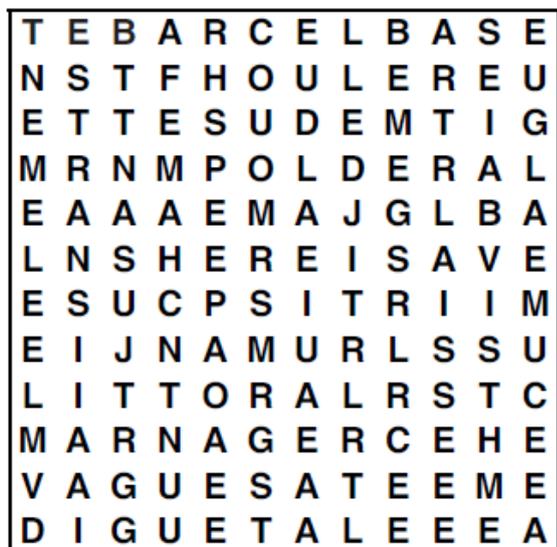


HORIZONTALEMENT

I. Déremboursé à tout-va par les temps qui courent. II. Essentiel pour un bon diagnostic. Exprime l'indifférence. III. Article. Versée depuis peu au médecin qui exerce en zone sous-médicalisée. IV. Un lieu d'exercice pour médecins haut gradés. Un vaccin administré au cabinet. V. Non communiqué. Grand dieu. Princesse de Kiev. VI. Elle stridule dans tout le bassin méditerranéen. Parti politique. VII. Vieille langue. Col des Alpes. VIII. Ses patients sont morts, mais il les soigne quand même. Etat idéal pour un examen clinique. IX. Conifère. Attendri. X. Chevalier en jupons. Maladie humaine à qui l'on donne parfois des noms d'oiseaux.

VERTICALEMENT

1. Ça n'est pas une dépression passagère. 2. Illégal pour le médecin marron. 3. Accord russe. Alcool. 4. Quand il est médical, c'est une nécessité absolue d'agir. 5. Une base alimentaire que tout médecin doit conseiller. 6. On en met dans la tisane...ou dans le pastis. Greffer. 7. Mousse. 8. Stupéfait. A l'entendre, il est riche. 9. Volonté enfantine. Ces produits sont-ils bons pour la santé ? 10. Un autre nom pour le médecin.



Mots mêlés

ALGUE
AMERRIR
BAIE
BARRAGE
CRABE
DIGUE
ECLUSE
ECUME
ELEMENT
ESTRAN

ETALE
HOULE
ISTHME
JETEE
JUSANT
LAGON
LAISSE
LITTORAL
MAREE
MARNAGE

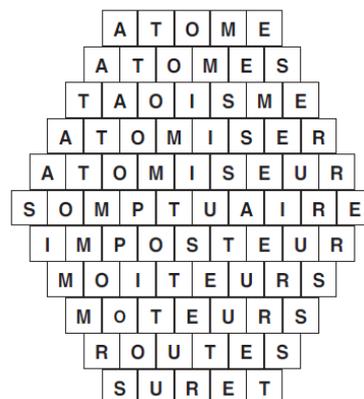
MASCARET
MEDUSE
MER
PASSE
PHARE
POLDER
SABLE
TEMPETE
VAGUES
VASIERE

SOLUTIONS CHÉM'INFOS N°18

Mots codés

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
A	N	T	E	C	M	B	R	I	V	O	L	U
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
S	G	F	P	Y	H	X	D					

Anagrammes



Publication
Mairie de Chémercy
59, Rue Nationale
41700 CHEMERY

Directeur de la Publication : Anne-Marie THEVENET, Maire
Rédaction – réalisation : Mairie de Chémercy
Imprimeur : JC IMPRIM - 142 chemin des Pins - 41210 NEUNG SUR BEUVRON
Dépôt légal à parution 522 exemplaires
ISSN 2493-7509